

# **Concours de Poésie**

## **« Jules Desbois »**

### ***le sculpteur, ses sculptures, le musée***

**du 15 octobre 2019 au 5 mars 2020**

**Les associations « Les Amis de Jules Desbois »  
Et « La Plume de Cheviré »**

**Avec le soutien du musée Jules-Desbois et la librairie Le Livre@venir**

Organisent un concours de poésie destiné aux poètes avertis, ainsi qu'aux amateurs y-compris les enfants de moins de 15 ans.

**Thème retenu : Jules Desbois (le sculpteur, ses sculptures, le musée)  
Le concours est ouvert du 15 octobre 2019 au 5 mars 2020.**

Trois prix d'une valeur de 150€ seront attribués :

- Le prix des Amis de Jules Desbois (dont le grand prix)
- Le prix de la plume de Cheviré
- le prix du libraire (Jeunes poètes de moins de 15 ans)

**La remise des prix aura lieu le dimanche 5 avril à 15H au Musée Jules Desbois à l'occasion des Journées Européennes des Métiers d'Art.**

#### **Règlement du concours :**

- Les poèmes seront proposés sous les formes choisies par les auteurs.
- Les prix seront attribués sur la moyenne des notes décernées par les membres du jury.
- Le droit de participation est de 5€ par poème envoyé et 10€ pour 3 Poèmes.
- Les candidats pourront proposer au maximum 3 poèmes.
- La participation est gratuite pour les scolaires (moins de 15 ans).

#### **Conditions de Participation.**

Les œuvres présentées devront être libres de droits.

Le fait de participer donne l'autorisation aux organisateurs de les publier et de les mettre à disposition des associations organisatrices et Musées, pour une éventuelle édition.

Les poèmes ne seront pas retournés aux participants.

L'envoi en non recommandé comprendra :

- Le ou les poèmes dactylographiés sur une feuille A4 (en 4 exemplaires)
- Police lisible Grosseur 14.
- En haut à droite le code choisi par le candidat (nom d'un poète suivi de 3 Chiffres ex : Verlaine 123)
- Le présent règlement accepté et signé par l'auteur avec la mention « lu et approuvé »
- une enveloppe close dans laquelle figurera: adresse, téléphone, email du candidat. et sur laquelle sera inscrit le code.
- un chèque du montant des droits de participation à l'ordre de l'association des Amis de Jules Desbois.
- une enveloppe timbrée et libellée à l'adresse du candidat.

L'ensemble sera envoyé avant le 5 MARS 2020 à l'adresse suivante :

- Concours de Poésie, Amis de Jules Desbois 1, Place Jules Desbois / Parçay-les-pins /49390 Noyant Villages
- Une version numérique est à adresser à l'une des adresses suivantes, mais n'exonère pas l'envoi postal :  
[damm.49@wanadoo.fr](mailto:damm.49@wanadoo.fr)  
[pierre.jouan2840@outlook.fr](mailto:pierre.jouan2840@outlook.fr)  
[marionneau@wanadoo.fr](mailto:marionneau@wanadoo.fr)
- Les réceptionnaires des textes numériques s'engagent à respecter la confidentialité des envois.

Une exposition de l'ensemble des poèmes reçus, sera proposée au public au sein du Musée Jules Desbois du 1<sup>er</sup> AVRIL au 26 AVRIL.2020.

### **Critères de jugement**

Les œuvres seront jugées anonymement.

La décision est sans appel.

Un soin particulier devra être apporté à l'orthographe.

Un prix peut exceptionnellement ne pas être attribué si le nombre de candidats ou la qualité sont insuffisants.

Les lauréats sont récompensés par un diplôme et le prix prévu à cet effet.

La présence des lauréats lors de la cérémonie de remise des prix est indispensable.

L'absence des lauréats altère l'image de marque de cette manifestation et nuit au label de Baugé en Anjou « Village en poésie » reconnu à l'échelon national pour la Plume de Cheviré. Dans l'éventualité où un lauréat serait dans l'incapacité d'être présent (cas de force majeure), il devra se faire représenter par une personne de son choix, confirmé par courrier ou par email pour recevoir le prix.

Dans le cas contraire, seul le diplôme lui sera expédié.

Lu et approuvé

Date et signature.